



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**COMMUNE DE WINGLES - COLLÈGE "LÉON BLUM"
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE DROIT PAR LA COMMUNE DE WINGLES ET
PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS - LIÉVIN**

(N°2026-119)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-13, L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1, L.1212-1 et L.3112-1 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L.213-3 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état

d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'arrêté NOR : ECFE1634125A du 05/12/2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Wingles en date du 15/12/2023 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 16/03/2023 ci-annexé ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

Le transfert de propriété à titre gratuit, par la Commune de WINGLES et la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, du collège « Léon Blum » sur et avec les parcelles cadastrées AD 368, AD 372, AD 381, AD 516 et AD 517 à WINGLES ainsi que des bâtiments (demi-pension, logements, externat, atelier SEGPA et gymnase) pour une surface totale de 2ha 96a 14ca, ainsi conformément à l'article L.213-3 du Code de l'Éducation, et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de transfert de propriété en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°51

Territoire(s): Lens-Hénin
Canton(s): LENS

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 AVRIL 2026

COMMUNE DE WINGLES - COLLÈGE "LÉON BLUM" **TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE DROIT PAR LA COMMUNE DE WINGLES ET** **PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS - LIÉVIN**

Le Département a proposé à la Commune de WINGLES et à la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN (CALL), propriétaires du collège « Léon Blum » de WINGLES, de lui transférer la propriété de cet établissement à titre gratuit, selon les dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 213-3 du code de l'éducation qui prévoit que « *les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit, sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du code général des impôts ou honoraires* ».

En l'occurrence, il s'agit d'un transfert de droit, le Département ayant construit un nouvel externat au collège « Léon Blum ». Le transfert de propriété du collège « Léon Blum » porte :

- sur le terrain affecté au collège, d'une surface totale de 2ha 96a 14ca, à savoir les parcelles cadastrées à WINGLES, conformément au plan joint en annexe :

Propriété de la Commune de WINGLES

- AD 368 pour 33a 76ca
- AD 372 pour 9a 41ca
- AD 381 pour 4a 81ca
- AD 517 pour 2ha 46a 69ca (après division de AD 373)

Propriété de la CALL

- AD 516 pour 1a 47ca (après division de AD 371)

- sur les bâtiments du collège non construits par le Département, à savoir : demi-pension, logements, externat et atelier de la SEGPA, gymnase, propriétés de la

Commune de WINGLES.

Le Conseil municipal de Wingles a délibéré favorablement sur ce transfert de propriété le 15 décembre 2023, et la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN le 16 mars 2023.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de décider le transfert de propriété à titre gratuit, par la Commune de WINGLES et la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, du collège « Léon Blum » sur et avec les parcelles cadastrées AD 368, AD 372, AD 381, AD 516 et AD 517 à WINGLES ainsi que des bâtiments (demi-pension, logements, externat, atelier SEGPA et gymnase) pour une surface totale de 2ha 96a 14ca, ainsi conformément à l'article L 213-3 du code de l'éducation, et selon les modalités reprises au présent rapport,

- d'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de transfert de propriété en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément à l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY